

COMMUNE DE VIGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/2025

OBJET

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025

Conseillers en exercice	12	Quorum	7	Présents	9	Pouvoir(s)	2
Votants pour	11	Votant(s) contre	0	Abstention(s)	0		
Date de convocation	01 avril 2025						

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille REGNIER, Maire.

Etaient présents : Camille RÉGNIER, maire, Ana-Paula DUMARTEREY, Alain MARION, Mickaël AUDOUAL, Christèle ZUCCOLO, adjoints, Hélène GROSSELIN, Stéphane MINCHIN, Ingrid BOLDI, Patrick FERRARIS

Etaient absents excusés : Olivier JULIA, Céline DUBOIS Sébastien RIMBOD

Secrétaire de séance : Ingrid BOLDI

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Par délibération du 08/04/2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Foncier bâti : 44,34 %

Foncier non bâti : 67,86 %

Taxe d'habitation : 12,33 %

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux 2024 pour l'année 2025

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taux 2025

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 44,34 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 67,86 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 12,33 %

CHARGE Madame le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14 avril 2025

Le (la) secrétaire de séance

Ingrid BOLDI



Madame le Maire
Camille RÉGNIER